



« Les professionnels de santé et la protection des personnes vulnérables »

Formateur : Christian Gaillard, assistant de service social.

Orientation n°11

Repérage de la maltraitance et de la violence (enfants, personnes âgées, personne en situation de handicap, violences faites aux femmes,...) et conduite à tenir.

Résumé

Parmi les patients, combien d'enfants, d'adultes subissent une forme ou une autre de maltraitance ? Comment les repérer ? Mais surtout que faire face à un doute ou face aux confidences d'un enfant ? A qui s'adresser pour être le plus efficace mais aussi pour vous protéger vis-à-vis de lois parfois contradictoires entre secret professionnel et non assistance à personne en danger ? Si le dispositif inclut tous les professionnels de l'enfance et de la santé, il leur apporte aussi la possibilité de se protéger. Il est important d'avoir conscience des risques judiciaires encourus par manque d'informations sur les textes de lois.

Objectifs

Cette formation permettra aux professionnels de santé d' :

- Aborder le dispositif de protection des personnes vulnérables adultes et enfants
- Etudier la réforme de 2007 relative à la protection de l'enfance et des personnes vulnérables
- Connaître les nouvelles obligations des professionnels paramédicaux en libéral
- Faire la distinction entre le secret professionnel et le secret partagé
- Connaître la distinction entre le « signalement » (réservé au Procureur) et l'Information Préoccupante pour les professionnels de terrain et les citoyens
- Elaborer la rédaction d'un écrit sur le fond et la forme
- Se protéger (de la Justice, des familles et de la patientèle)

Déroulé pédagogique de l'action :

Formation continue (présentielle)

1^{ère} demi-journée : 9h00-12h30

Historique et organisation de la protection de l'enfance :

- Maltraitance : statistiques, définitions
- Spécificité française des ordonnances de 1945
- Schéma de la protection de l'enfance administrative et judiciaire
- Enfant en risque de danger
- Enfant en danger

Les différentes formes de maltraitances :

- Principe de subsidiarité
- Défauts de soins et négligences
- Mauvais traitements physiques
- Mauvais traitements psychologiques
- Abus sexuels

Les professionnels faces à la maltraitance :

- Réforme de 2007
- Secret professionnel/Secret partagé

2^{ème} demi-journée : 14h00-17h30

Procédures :

- L'information Préoccupante
- Sa transmission
- Le signalement

Premier atelier :

Les signes qui peuvent alerter l'orthophoniste selon les thèmes suivants :

- 1^{er} groupe cas clinique : les négligences de soins
- 2^{ème} groupe cas clinique : la régression des apprentissages
- 3^{ème} groupe cas clinique : les soupçons de maltraitances
- 4^{ème} groupe cas clinique : les éléments factuels de maltraitances
- Mise en commun

Deuxième atelier :

- 1^{er} groupe : cas N°1 rédaction d'une Information Préoccupante
- 2^{ème} groupe : cas N°1 rédaction d'une Information Préoccupante
- 3^{ème} groupe : cas N°1 rédaction d'une Information Préoccupante
- 4^{ème} groupe : cas N°1 rédaction d'une Information Préoccupante

Mise en commun

Troisième atelier

- 1^{er} groupe rédaction d'une IP à propos d'un abus sexuel
- 2^{ème} groupe rédaction d'une IP à propos d'un abus sexuel
- 3^{ème} groupe rédaction d'une IP à propos d'un abus sexuel
- 4^{ème} groupe rédaction d'une IP à propos d'un abus sexuel
- Mise en commun et rédaction « type »

Mises en commun de situations rencontrées par les stagiaires

Méthode pédagogique

Partage et analyse d'expériences

Apports théoriques et exemples d'application

Remise de supports papier

Méthode d'évaluation de la formation

Deux questionnaires devront être remplis par les participants :

- Un questionnaire post-formation portant sur l'évaluation des connaissances acquises lors de la formation (à J+N)
- Un questionnaire immédiat de satisfaction et d'évaluation du déroulé et du contenu de la formation : évaluation par les participants.

Bibliographie

- Compte-rendu des Etats Généraux de l'Enfance. Atelier 1 «Améliorer la transmission d'informations relatives aux enfants en danger ou en risque de danger entre les acteurs de la protection de l'enfance» à consulter sur le site: www.etatsgenerauxdelenfance.famille.gouv.fr
- Circulaire du 6 mai 2010 n° NOR JUSF1012606C : rôle de l'institution judiciaire dans la mise en œuvre de la réforme de la protection de l'enfance.
- IGAS, IGSJ, [Modernisation de l'action publique \(MAP\) Mission d'évaluation de la gouvernance de la protection de l'enfance \(diagnostic, recommandations et proposition de plan d'action\)](#), juillet 2014
- [Les enfants exposés à la violence conjugale](#), Recherches et pratiques, Observatoire National de l'Enfance en Danger, décembre 2012
- [L'accompagnement vers l'autonomie des "jeunes majeurs"](#), Observatoire National de l'Enfance en Danger, janvier 2016

